

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de publication : 04/02/08</p>	<p style="text-align: center;">SÉANCE DU 28 JANVIER 2008 À LA ROCHELLE</p> <p>Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Monsieur Michel ROGEON, Monsieur René BÉNÉTEAU, Madame Marie-Claude BRIDONNEAU, Monsieur Michel-Martial DURIEUX, Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Monsieur Josy MOINET, Monsieur Jacques GIARD, Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX, Monsieur Jacques BERNARD, Monsieur Christian GRIMPRET, Madame Esther MÉMAIN, Monsieur Yann JUIN, Monsieur Daniel GROSCOLAS, Monsieur Yves ROUSSEAU, Monsieur Michel BOISSARD, Monsieur Guy DENIER, Monsieur Pierre GARNIER, Monsieur Gérard BLANCHIER, Madame Suzanne TALLARD Vice-présidents</p> <p>Monsieur Patrick ANGIBAUD, Monsieur Yves AUDOUX, Madame Dominique AUGRAS, Madame Brigitte BAUDRY, Monsieur Patrick BOUYER, Monsieur Alain BUCHERIE, Monsieur Jean-Pierre CARDIN, Madame Colette CHAIGNEAU (présente à partir de la 27^{ème} question), Monsieur Jean-Pierre CHANTECAILLE, Monsieur Jean-Claude CHICHÉ, Madame Bernadette COLIN, Monsieur Jean-Claude COUGNAUD, Monsieur Mario COUTURIER, Monsieur Rémy DROUARD, Madame Sylviane DULIOUST, Monsieur Olivier FALORNI, Madame Patricia FRIOU, Monsieur Aimé GLOUX, Monsieur Gérard GOUSSEAU, Madame Brigitte GRAUX, Monsieur Michel GRIMAUD, Monsieur Patrick GUEDON, Madame Josseline GUITTON, Monsieur Patrice JOUBERT, Monsieur Philippe JOUSSEMET, Monsieur Claude KARTES, Madame Françoise LAINE, Madame Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, Monsieur Patrick LARIBLE, Monsieur Jacques LEGET, Madame Juliette LIBERT, Monsieur Pierre MALBOSC, Monsieur Daniel MATIFAS, Monsieur Marc PARNAUDEAU, Monsieur Serge PICAUT, Monsieur Jean-Pierre ROBLIN, Monsieur Jean-Louis ROLLAND, Madame Marie-Yvonne ROY, Madame Maryline SIMONÉ, Monsieur Jean-François VATRÉ, Monsieur Michel VEYSSIÈRE, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : Monsieur Jack PROUST procuration à Monsieur Jean-François VATRE, Madame Marie-José DENYS procuration à Madame Brigitte GRAUX, Monsieur Guy COURSAN procuration à Monsieur Claude KARTES, Monsieur Jean-Louis LÉONARD procuration à Monsieur Michel BOISSARD, Monsieur Jean-François DOUARD procuration à Monsieur Yves AUDOUX, Monsieur Jacques CORNÉLIS procuration à Monsieur Aimé GLOUX, Monsieur Bernard ROUX procuration à Madame Sylviane DULIOUST, Vice-présidents</p> <p>Madame Séverine BARON, Madame Évelyne BLANCHON-COUSIN, Madame Colette CHAIGNEAU (absente jusqu'à la 26^{ème} question), Monsieur Philippe CHASTENET, Monsieur Jack DILLENBOURG procuration à Monsieur Marc PARNAUDEAU, Monsieur Didier GOBINET procuration à Monsieur Jacques GIARD, Madame Cécile HIDREAU, Monsieur Henri LAMBERT procuration à Monsieur Gérard GOUSSEAU, Monsieur Stéphane LEROY, Monsieur Henri MOULINIER, Madame Isabelle MULINGHAUSEN, Monsieur Marc NÉDÉLEC, Monsieur Yvon NEVEUX, Monsieur Michel PLANCHE procuration à Monsieur Yves ROUSSEAU, Madame Denise SABOURIN procuration à Monsieur Alain BUCHERIE, Monsieur Cédric SUIRE procuration à Monsieur Daniel MATIFAS, Monsieur Jacques SUSSET, Monsieur Denis THIBAUDEAU procuration à Madame Esther MEMAIN, Monsieur Stéphane VILLAIN, Monsieur Abdel Nasser ZERARGA procuration à Monsieur Patrick BOUYER, Conseillers,</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Brigitte PEUDUPIN,</p>
---	--

18 JANVIER 2008	
Nombre de membres en exercice :	88
Nombre de membres présents :	62
Nombre de membres ayant donné procuration :	15
Nombre de votants :	77
Bulletins litigieux :	0
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	77
Pour l'adoption :	77
Contre l'adoption :	0

N° 40

Titre / COMMUNE DE PÉRIGNY - HÔTEL D'ENTREPRISES DE PÉRIGNY - SOCIÉTÉ DISCOV'RIB - CHANGEMENT DE LOCAL

Madame BRIDONNEAU expose que par contrat du 12 février 2007, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle acceptait de louer à la S.A.R.L « DISCOV'RIB » représentée par Monsieur Matthieu VINCENT un local de 168 m² dans l'Hôtel d'Entreprises de Périgny dénommé unité G2, suivant les conditions définies par la délibération du Conseil Communautaire du 26 janvier 2007, soit moyennant le prix de 2 € HT/m² mensuel, à compter du 16 février 2007 pour une durée de cinq ans.

La société souhaitant aujourd'hui recruter et intégrer une part plus importante de la production de ses bateaux semi-rigides, jusque là sous-traitée, la société a sollicité la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition d'un local plus grand.

Compte tenu des surfaces disponibles actuellement, un local de 348 m² dans l'Hôtel d'Entreprises de Périgny, dénommé « Unité C10 », pourrait être proposé à Monsieur VINCENT représentant la Société « DISCOV'RIB ».

Un avenant au contrat de concession de l'unité G2 pourrait intervenir avec la société pour le temps restant à courir sur la durée d'occupation initiale, soit jusqu'au 15 février 2012 et selon les conditions suivantes :

- Durée de l'avenant : 4 ans et 14 jours maximum, soit du 1^{er} février 2008 au 15 février 2012 ;
- Prise d'effet de la nouvelle situation : le 1^{er} février 2008;
- Montant du loyer :
 - o Du 1^{er} février 2008 au 15 février 2008 : $348 \text{ m}^2 \times 2 \text{ € HT / m}^2 = 696 \text{ €.H.T/ mensuel}$
 - o Du 16 février 2008 au 15 février 2009 : $348 \text{ m}^2 \times 3 \text{ € HT / m}^2 = 1\,044 \text{ €.H.T/ mensuel}$
 - o Du 16 février 2009 au 15 février 2010 : $348 \text{ m}^2 \times 4 \text{ € HT / m}^2 = 1\,392 \text{ €.H.T/ mensuel}$
 - o Du 16 février 2010 au 15 février 2011 : $348 \text{ m}^2 \times 5 \text{ € HT / m}^2 = 1\,740 \text{ €.H.T/ mensuel}$
 - o Du 16 février 2011 au 15 février 2012 : $348 \text{ m}^2 \times 8 \text{ € HT / m}^2 = 2\,784 \text{ €.H.T/ mensuel}$
- Toutes les autres clauses de la convention d'origine demeureront sans changement et continueront à recevoir application

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de consentir à la société DISCOV'RIB un avenant au contrat de concession initial selon les conditions figurant ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir ;
- d'inscrire les recettes au budget annexe des Affaires Economiques.

**CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE**